

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 20:00 h en visioconférence, laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

7623-02-2021
Ouverture
de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

7624-02-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7625-02-2021
Adoption du
procès-verbal du
11 janvier 2021

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

7626-02-2021
Adoption des
comptes à payer
du mois de
janvier et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de janvier 2021 totalisant la somme de : 49,814.63\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2021 au montant de : 48,641.66\$.

Pour un total de comptes à payer de: 98,456.29\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Des questions pour le conseil municipal ont été reçues dans le courriel de la directrice générale et seront répondues à la prochaine séance régulière.

7627-02-2021 Adoption du règlement 210- 2021 Cours d'eau Rivière du Sud, branches 56,61 et 63	<p>Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2021 ainsi que le dépôt du projet du règlement 210-2021 en regard avec la taxation du cours d'eau Rivière du Sud, branches 56,61 et 63;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le règlement 210-2021 soit adopté et que le conseil autorise la directrice générale à expédier les factures complémentaires pour ledit cours d'eau.</p>
7628-02-2021 Autorisation signature maire et dg	<p>Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7213-01-2020 la vente des lots suivants : 4 775 663 (4800.\$) / 4 775 668 (3000.\$) / 4 775 646 (1500.\$) et 4 775 654 (1200.\$) pour un montant de : 10,500.\$ tel que décrit au croquis transmis par l'acheteur;</p> <p>Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7471-09-2020 la vente du lot 4 775 645 au montant de 8,300.\$; pour un grand total de 18,800.\$;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau et la directrice générale Mme. Sylvie Larose Asselin à signer tout document relatif à la vente desdits lots pour un montant total de 18,800\$.</p>
7629-02-2021 Empiètement lot 4 776 103 coin trottoir rue Grégoire	<p>Attendu que le conseil municipal a reçu un document concernant la signature d'une convention de tolérance sur le lot 4 776 103;</p> <p>Attendu que la municipalité n'a aucun droit de propriété sur ledit emplacement, c'est-à-dire la portion du trottoir donnant sur la rue Grégoire;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le maire-suppléant, M. Patrick Wenning ainsi que la directrice générale Mme. Sylvie Larose Asselin à signer la convention de tolérance sur le lot 4 776 103 tel que décrit sur le plan expédié par Me Cindy Martin, notaire.</p>
7630-02-2021 Demande de participation monétaire NEXDEV	<p>Considérant que l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel se libelle comme suit : « Soutien à la réalisation d'une programmation en réseau /concertation entre les communautés en faveur d'initiatives communes qui font appel à la contribution des ressources culturelles régionales »;</p> <p>Considérant que dans le cadre de l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel, les carrefours culturels ont développé un projet visant à doter chacune des 13 municipalités de la ruralité d'une borne iPad ou d'un téléviseur (à leur choix) ainsi que d'un lecteur numérique wifi permettant l'affichage de la programmation culturelle de toute la région via un logiciel de programmation en ligne;</p> <p>Considérant que ce projet s'inscrit en complémentarité aux démarches d'animation culturelle émanant des carrefours culturels répartis sur le territoire;</p> <p>Considérant que cette action vise la communication avec le public, la promotion des activités culturelles, un meilleur rayonnement à la culture sur l'ensemble du territoire et qu'il s'agit d'une action qui présente un certain intérêt;</p> <p>Considérant que le ministère a déjà accepté, via l'entente de développement culturel, de subventionner tous les frais de base du projet d'affichage régionale pour un montant total de 15 210,83\$ (taxes incluses), incluant :</p>

- L'achat de 11 téléviseurs et supports muraux, ainsi que de 2 tablettes numériques et supports pour chacun des 13 carrefours culturels. (7637,45\$ +tx);
- L'installation des lecteurs numériques (incluant la configuration et la mise en place du logiciel de programmation sur le réseau) dans chacune des 13 municipalités (4550\$+tx + les déplacements);
- La formation pour la programmation des visuels via le logiciel pour les 13 ressources des municipalités (375\$+tx);

Considérant que le ministère nous encourage toutefois à mettre en œuvre des stratégies pour nous assurer que ces dispositifs soient véritablement utilisés et qu'ils soient spécifiquement voués à la diffusion culturelle;

Considérant qu'à la suite de la formation, chacun des usagers sera capable d'utiliser le logiciel de programmation pour y programmer des visuels;

Considérant que les carrefours culturels ont déjà planifié créer un sous-comité pour s'assurer de répertorier l'offre culturelle régionale et s'assurer de l'affichage sur l'ensemble des 13 diffuseurs via le logiciel de programmation en ligne;

Considérant que le logiciel de programmation en ligne permet qu'un seul ou plusieurs utilisateurs affichent du contenu uniformisé sur tous les 13 différents diffuseurs de manière simultanée;

Considérant que chacune des municipalités pourront également utiliser le logiciel pour y ajouter du contenu de manière individuelle en plus du contenu régional;

Considérant que cette méthode permettra aux ressources des loisirs ou de la culture de sauver du temps, car ils pourront actualiser le contenu plus régulièrement et facilement, et ce à distance via leur ordinateur;

Considérant que la municipalité décide de ne plus ou pas payer la licence mensuelle d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation, qui inclut le support technique, elle pourra quand même conserver le téléviseur ou ipad, pour y diffuser du contenu. Cependant, elle devra s'occuper elle-même de la diffusion du contenu, de manière manuellement (en utilisant une clé USB par exemple) et ne pourra effectuer les changements à distance. La municipalité pourra également conserver le lecteur numérique dans l'optique où la municipalité déciderait éventuellement de payer les frais mensuels et utiliser le logiciel de programmation.

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à défrayer les coûts **récurrents annuels** de la licence (29.95\$/mois) d'utilisation pour permettre la continuité du service de diffusion régionale des événements culturels.

7631-02-2021
Offre de service
Camp Youhou

Attendu que le camp Youhou a expédié une offre de service pour l'été 2021 avec une augmentation de 1.00\$ par enfant pour le tarif camp de semaine passant de 88\$ à 89\$; le service de garde passant de 31.00\$ à 32.00\$ par semaine et le service de garde à la journée passant de 9.00\$ à 10.00\$ par jour, la balance de l'offre de service demeure au même taux que l'an dernier;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec l'offre de service proposée.

**Rapport du
directeur des
services incendie**

Le directeur incendie dépose son rapport écrit.

**7632-02-2021
Adoption
rapport annuel
de l'an 3 schéma
couverture de
risque**

Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité d'Henryville ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

**Rapport de
l'inspecteur
municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**7633-02-2021
Réparation
camion dompeur**

Attendu que le Garage Léo Lord a présenté une soumission concernant une réparation au camion dompeur afin de renforcer le tuyau d'échappement et d'enlever le réservoir d'air pour réparer le collet et refaire son installation;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dépense au montant de 253.00\$ plus les taxes applicables.

**7634-02-2021
Installation d'un
lampadaire H.Q.
Rue Marie-René**

Attendu qu'une demande avait été faite auprès d'Hydro-Québec afin que soit installée un lampadaire au bout de la rue Marie-René;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense de 440.\$ pour l'installation dudit lampadaire.

7635-02-2021 Avis de motion et dépôt projet de modification règlement 153-2015-3 permis et certificats	Avis de motion est donné par Léo Choquette et dépôt du projet de modification du règlement 153-2015-2 à l'effet d'adopter le règlement 153-2015-3 concernant les permis et certificats.
7636-02-2021 Achat de 25 jardinières et 2 pots de fleurs	<p>Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition de 25 jardinières suspendues ainsi que 2 pots de fleurs pour la façade du Centre récréatif;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de 25 jardinières suspendues et 2 pots de fleurs préparés par Serres et pépinière Champlain au coût de : 1179.64\$ taxes incluses.</p>
7637-02-2021 Facturations diverses municipalité de Saint-Sébastien	<p>Attendu qu'une rencontre a eu lieu le 5 janvier avec des élus des municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien en regard avec des factures non acquittées et expédiées à la municipalité de Saint-Sébastien;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte d'accorder un crédit de 34.58\$ sur la facture numéro 68 concernant les pinces de désincarcération et d'accorder un crédit de 50.\$ sur la facture 34 concernant l'essence.</p>
7638-02-2021 Réparation balai de rues et trottoirs	<p>Attendu qu'une réparation du balai de rues et trottoirs est requise et qu'une soumission provenant de Garage N.M. Patenaude inc. au montant de 1007.59\$ a été reçue à la municipalité;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise ladite réparation.</p>
7639-02-2021 Remboursement de vivaces	<p>Attendu qu'une réclamation d'une citoyenne a été déposée concernant le remboursement de vivaces endommagées;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le remboursement de 60.19\$ à la propriétaire concernée.</p>
7640-02-2021 Évènement du 13 février	<p>Attendu que la municipalité ne peut offrir le spectacle de la St-Valentin comme par les années passées dû à la pandémie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité qu'un évènement, le 13 février, soit présenté sur la page Facebook de la municipalité comprenant 4 chansonniers au coût de 1000.\$ plus taxes.</p>
Période de questions	Aucune autre question n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.
7641-02-2021 Levée de la séance	Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :33hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

